



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DÉCISION

**La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le livre I<sup>er</sup> du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural des Hauts-de-France ;

## Décide

**Article 1er.** – Monsieur **Paul MENNECIER**, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural des Hauts-de-France.

**Article 2.** – Sont nommés commissaires du Gouvernement adjoints auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural des Hauts-de-France :

Monsieur **Jean-Michel POIRSON**, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France ;

Madame **Ea DELATTRE**, cheffe adjointe du service régional de la performance économique et environnementale des entreprises ;

**Article 3.** – Messieurs **Paul MENNECIER** et **Jean-Michel POIRSON**, Madame **Ea DELATTRE** exercent leur mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2, R. 141-9 et suivants du livre I<sup>er</sup> du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui leur sont données.

**Article 4. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises** est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Fait à Paris**

La ministre de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et  
de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises